

Compte rendu de séance
Séance du 25 juillet 2020

Le 25 juillet 2020 à 10h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie, sous la présidence de Madame Lysiane CHAPUIS, le Maire.

Présents :

Lysiane CHAPUIS, Maire, Jean-Pierre CHAPUIS, Philippe COLLET, Bruno DESCHATRETTE, Jean-Pierre DIDIER, Didier FOUROT, Elizabeth GROENEWEG, Gérard NAUDIN, Cindy PLANTEY

Absents excusés :

Alain DOUBRE donne pouvoir à Cindy PLANTEY

Patrick LESSERTEUR donne pouvoir à Jean-Pierre CHAPUIS

Date de la convocation : 21/07/2020

Date d'affichage : 28/07/2020

A été nommé secrétaire : Bruno DESCHATRETTE

Avant de débiter l'ordre du jour, Mme le Maire demande d'ajouter le point suivant : l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2019 du Village d'Artisans.

1. APPROBATION DE LA SEANCE DU 11 JUILLET 2020

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 11/07/2020.

2. AFFECTATION DU RESULTAT ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Pendant 1 heure, Madame le Maire explique les éléments essentiels du budget pour que le Conseil Municipal puisse prendre connaissance du fonctionnement des finances de la commune.

Suite à ces explications :

Affectation du résultat 2019 :

Vu l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 de 131 922.14 €

Vu le déficit d'investissement reporté en 2020 de - 85 820.26 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter :

- En section de fonctionnement : 46 101.88 €
- En section d'investissement : 85 820.26 €

Vote du budget primitif 2020 :

- en dépenses de fonctionnement : 304 539.04 €

- en recettes de fonctionnement : 485 011.37 €

- en dépenses d'investissement : - 85 820.26 €

- en recettes d'investissement : 216 907.17 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide l'adoption du budget primitif à l'unanimité.

3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 du Village d'artisans

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, le Conseil Municipal, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur municipal visé et certifié par l'ordonnateur est conforme et n'appelle ni observation ni réserve de sa part en concordance avec le compte administratif 2019.

Le Conseil Municipal accepte le compte administratif et le compte de gestion en cohérence

VILLAGE D'ARTISANS - AILLANT			
	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Résultat de l'exercice 2019	Résultat à la clôture de l'exercice 2019
Investissement	-583.86 €	-21 134.36 €	-21 718.22 €
Fonctionnement	-1 863.35 €		-1 863.35 €
TOTAL	-2 447.21 €	-21 134.36 €	-23 581.57 €

4. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020 – VILLAGE D'ARTISANS

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2020 :

- en dépenses de fonctionnement : 4 543.26 €
- en recettes de fonctionnement : 2 000.00 €

- en dépenses d'investissement : 37 999.35 €
- en recettes d'investissement : 62 444.48 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide l'adoption du budget primitif à l'unanimité.

5. TRAVAUX ET AIDE AUX COMMUNES À FAIBLE POPULATION

Madame le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de faire des demandes de subventions pour les communes à faible population.

Le Conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Madame le Maire à demander des subventions pour les communes à faible population.

Informations diverses :

✓ Ecole :

La somme à payer pour l'année 2019 est de 65 000 € pour les enfants d'Aillant qui ont fréquenté l'école de Saint-Maurice.

Nous dépassons de 15 000 € la somme prévue.

La commune de Saint-Maurice résiste depuis de nombreuses années, malgré l'insistance d'Aillant, à faire des investissements sur l'école (toiture, remise aux normes électriques...) et chaque fois qu'il y a un pépin (trous dans la toiture créant des infiltrations d'eau dans la cantine, électricité défectueuse entraînant « l'école au ralenti » ...) on répare à minima et ce budget devient du fonctionnement.

Aux 2 communes rattachées à Saint-Maurice pour l'école (Aillant et Le Charme), on leur impute ces frais au prorata du nombre d'élèves.

Madame le Maire d'Aillant s'indigne de ce procédé.

« Double erreur »

1) Notre commune n'a pas à supporter du fonctionnement qui aurait dû être de l'investissement.

L'école de Saint-Maurice appartient au patrimoine de la commune de Saint-Maurice, aussi les investissements sur cette école sont à la seule charge de la commune de Saint-Maurice.

2) Concernant le fonctionnement de l'école, nous avons une convention qui lie les 3 communes et ces 15 000 € ne font pas partie des dépenses de fonctionnement imputables à deux communes participant à l'école de Saint-Maurice.

Depuis quelques années, Saint-Maurice dépense annuellement 50 000 € en réparation pour l'école. Si Saint-Maurice se décide à faire un dossier d'investissement, ces frais seront subventionnés à 80% (DETR état + département) et un remboursement du reste à payer avec un emprunt leur coûtera moins cher que les dépenses (pertes sèches) actuelles.

Cette fois Aillant a mis la pression sur Saint-Maurice car si ces travaux ne sont pas engagés rapidement (toiture, électricité...) il y va de la sécurité de nos enfants et Madame le Maire, soutenue par son conseil, ne veut absolument pas mettre nos enfants, nos familles en danger.

- Le nouveau conseil municipal de Saint-Maurice l'entend et se met en ordre de marche.
- ✓ La clé USB des conseillers municipaux servira à enregistrer les comptes-rendus des conseils municipaux et ceux de la Communauté de Communes.
 - ✓ Procès-verbal du Conseil Communautaire du 10 juillet.
 - ✓ Désignation d'un élu Epage :
Lysiane CHAPUIS continuera à représenter la commune dans la commission Loing Amont.
 - ✓ Date des prochains conseils municipaux :
5 septembre, 3 octobre, 14 novembre et 12 décembre (si besoin).
 - ✓ Festivités : fin 2020
 - 22 août : cérémonie des 4 fusillés
 - 23 août : 15h30, concert des estivales dans l'église d'Aillant-sur-Milleron
 - 29 et 30 août : « Bivouac »
 - ✓ Arrêtés du Département :
 - Travaux dans la descente d'Aillant en venant de Châtillon : tout juillet
 - Travaux sur la route de Dammarie à Aillant-sur-Milleron : du 15 au 31 août
 - ✓ Election du bureau du syndicat des eaux (SIAEP) :
2 candidats à la présidence : Lysiane CHAPUIS et Pascal FERNANDES
Lysiane CHAPUIS : 5 voix
Pascal FERNANDES : 3 voix
Lysiane CHAPUIS est élue présidente.
 - 1 candidat vice-président : Pascal FERNANDES
Pascal FERNANDES : 8 voix
Pascal FERNANDES est élu vice-président.
- Vendredi 24 juillet : nous avons bien commencé à travailler ensemble et avec le personnel du syndicat (2 techniciens – 1 secrétaire 4h/semaine).
- Lundi 27 juillet : nous préparons le budget à présenter aux délégués représentant les 4 communes concernées et nous le voterons au SIAEP le jeudi 30 juillet à 20h30.

Questions diverses :

- ✓ Jean-Pierre DIDIER propose que nous fassions une enquête sur les besoins des gens.
Madame le Maire agrée et dit qu'une commission créée pour le besoin va préparer ce questionnaire.
- ✓ Jean-Pierre DIDIER souhaite voir les aspects défense incendie du village.
Madame le Maire lui demandera ses disponibilités pour une réunion avec les adjoints et elle-même dans un proche avenir. C'est également un sujet qu'elle évoquera avec les 3 autres communes rattachées au SIAEP (Syndicat des Eaux). Nécessité de travailler avec les pompiers.
- ✓ Jean-Pierre DIDIER demande à ce que l'on s'assure bien que lorsqu'on fait des travaux dans la commune, que les personnes « spécialement concernées » soient au courant.
Madame le Maire est d'accord et constate que malgré les efforts faits par la municipalité, tout n'est pas parfait, ce qui n'empêche pas d'y veiller.
N'oublions pas que le conseil vient de se mettre en place, que nous avons des « injonctions » de partout, que la vie courante continue. Madame le Maire est toujours là mais la nouvelle équipe vient d'arriver et elle n'a pas encore pris ses marques.
- ✓ L'ensemble du Conseil Municipal propose d'aider Madame le Maire pour le prochain bulletin municipal. Peut-être prévoir une information spécifique « nouveaux arrivants » : 12 maisons à la vente dont la plupart se sont vendues en quelques semaines ou sont en promesse de vente. Il est impératif que les nouveaux arrivants se présentent en mairie. De plus, nous allons revoir l'accueil de ces nouveaux arrivants.
Madame le Maire le fera savoir et nous allons tous participer à cet accueil (de vive voix, avec des supports écrits).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h30.